

CONTRAT FINANCIER 2025-2026

I-a) TARIFS - CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles couvre les dépenses et les investissements non subventionnés par l'Etat ou par les collectivités territoriales.

La contribution des familles ne comprend pas l'adhésion à l'APEL. Un formulaire vous sera transmis à la rentrée par l'association des parents d'élèves.

Les manuels scolaires sont fournis par le collège. Tout livre perdu ou abîmé sera facturé.

Pour que notre établissement contribue à plus de justice, le Collège Saint- Félix a établi un barème de la contribution des familles progressif en 3 catégories qui correspondent à 3 degrés de « quotient familial ». Aucun contrôle ne sera opéré par l'établissement. Le choix de la catégorie se fera en toute liberté par chaque famille, ce choix sera totalement confidentiel, et sous l'égide de la confiance.

Quotient familial	Moins de 5000.00€	De 5000.00€ à 10 000.00€	Au-dessus de 10 000.00€
Catégorie	A	B	C
Tarif mensuel	46.00€	52.50€	57.50€
Tarif Annuel	460.00€	525.00€	575.00€

Calcul du quotient familial

On le calcule en additionnant toutes les ressources entrant annuellement au foyer et en divisant ce total par le nombre de personnes à charge.

A titre indicatif :

Salaires/revenus nets de l'année (y compris primes, 13ème mois, etc...) 20150 €	
Autres ressources	354 €
Total du revenu net	20504 €

Personnes à charge : 2 adultes + 2 enfants = Nombre de personnes à charge : 4

QUOTIENT FAMILIAL : 20504 € / 4 = 5126 €

Ainsi dans cet exemple, en référence au tableau au ci-dessus, cette famille, avec un Quotient Familial de 5126 € devrait se trouver en **catégorie B** (entre 5 000 et 10 000 €).

I-b) TARIFS - DEMI-PENSION (Tarifs 2024-2025 susceptibles d'évoluer)

Le montant demandé est un forfait annuel, tenant compte des périodes de vacances scolaires. Une régularisation sera faite en fin d'année scolaire en fonction des repas réellement pris.

	Tarif mensuel – coût estimé déc. 2024
Externe	-
1 repas par semaine	16.25€
2 repas par semaine	32.50€
3 repas par semaine	48.75€
4 repas par semaine	65.00€

II) REGIME DE SELF

L'inscription au self est valable pour toute l'année, sur une base forfaitaire de 1, 2, 3, ou 4 repas par semaine. En fonction de l'emploi du temps de la classe, le régime peut être modifié en début d'année.

Passé le 15 septembre 2024, le régime choisi devient un engagement pour toute l'année scolaire. Tout changement ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel et sera motivé par un courrier adressé au directeur.

III) REDUCTION

- Pour les élèves scolarisés au sein de l'ensemble scolaire :
 - 20 % de remise sur la contribution à partir du 3^{ème} enfant.
- Pour maladie : une carence de 4 repas sera appliquée. A partir du 5^{ème} repas le tarif sera réduit à 1€ pour la facturation des 4 repas suivants. Au-delà, la facturation sera interrompue jusqu'au retour de l'élève.

NB : Aucune réduction ne sera accordée dans le cadre d'une sanction disciplinaire.

IV) BOURSES NATIONALES ET DEPARTEMENTALES

Le montant sera remboursé une fois perçues par l'établissement.

Pour rappel : les bourses nationales sont attribuées pour le paiement de la scolarité et les bourses départementales pour la restauration.

V) VOYAGES PEDAGOGIQUES

Des voyages pédagogiques sont proposés aux élèves. Seules les familles en règle avec la comptabilité de l'établissement pourront participer à ces voyages. Le règlement des séjours se fait par versement d'acompte par chèque bancaire.

VI) FOURNITURES

Les livres de français, cahiers d'activités ou autres documents pédagogiques seront facturés en fonction des besoins.

VII) ACTIVITES PEDAGOGIQUES (Tarifs 2024-2025 susceptibles d'évoluer)

Une somme forfaitaire de 20.00€ sera prélevée pour participer aux différentes activités et sorties pédagogiques effectuées dans le cadre de la scolarité. Cette somme est complétée par l'APEL pour assurer l'équilibre financier de ces activités.

VIII) AUTRES FRAIS (Tarifs 2024-2025 susceptibles d'évoluer)

- Adhésion à l'association sportive : 20.00€/an – coût estimé déc. 2024
- Module Football : 10.00€/an – coût estimé déc. 2024
- Module Sport Nature Loisirs (surf et kayak) : 25.00€/mois – coût estimé déc. 2024
- Module Equitation : 20.00€/mois – coût estimé déc. 2024
- Module Robotique : 20.00€/an – coût estimé déc. 2024
- Module Eco-créatifs : 20.00€/an – coût estimé déc. 2024

LA FACTURATION

Une seule facture de contribution et régime avec un échéancier sera transmise à la fin du mois d'Octobre via « Ecole Directe ». Des factures complémentaires seront émises en cours d'année pour les frais supplémentaires.

Il faut bien noter que tout trimestre commencé est dû au niveau de la contribution.

En cas de facturation partagée entre les deux parents : La facturation ne peut être mise à jour en cours d'année sans une décision du juge aux affaires familiales. L'établissement ne peut être tenu responsable d'un défaut d'entente des parents. Les deux parents sont solidaires des dettes de la famille.

Réductions et Aides

Aucun élève ne doit être empêché d'entrer au Collège Saint-Félix pour des raisons financières. Si une famille se trouve dans une situation difficile, elle pourra éventuellement obtenir des conditions particulières, en s'adressant au Directeur par courrier ou sur rendez-vous.

DOCUMENT COMPTABLE A COMPLETER

NOM et PRENOM de l'élève : _____

MODALITE DE REGLEMENT

Le mode de règlement privilégié est le prélèvement, cependant les familles qui ne souhaitent pas être prélevées ont la possibilité de payer par chèque ou en espèces chaque trimestre, elles doivent s'acquitter de la somme due en suivant l'échéancier indiqué sur la 1ère facture. Les règlements en espèces font obligatoirement l'objet d'un reçu de la part du service de comptabilité.

Prélèvement automatique :

Un 1er prélèvement début octobre sur la base forfaitaire. Et 9 prélèvements mensuels de Novembre à Juillet sur la base de la facture annuelle. Si vous avez opté pour ce mode de règlement l'année dernière, vous n'avez pas à remplir le mandat de prélèvement (sauf si changement de coordonnées bancaires).

Choix de la contribution (cocher le tarif retenu)

Catégorie choisie : A B C

Enfants scolarisés dans l'établissement St Félix Hennebont :

Nom – Prénoms	Classe

Régime de restauration : (cocher les jours de repas)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Lors des sorties scolaires, la société de restauration du collège prépare des pique-niques pour l'ensemble des élèves qui y participe. Deux types de sandwichs sont proposés, merci de cocher votre choix : (par défaut le sandwich sera le blanc de poulet)

Blanc de poulet (Ligne 5) Végétarien (Ligne 5)

Choix du paiement - Contribution des familles + repas

- Prélèvement automatique (compléter le mandat de prélèvement au verso)
- Prélèvement à 50% pour le père et 50% pour la mère, (demander un 2^{ème} contrat financier)
- Règlement par chèque (ou espèces), se présenter à la comptabilité pour un reçu.

Je déclare avoir pris connaissance, et accepter le contrat financier 2025-2026.

Fait à Le

Nom et prénom du responsable légal 1 Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	Nom et prénom du responsable légal 2 Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
--	--

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat



Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COLLEGE ST FELIX à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COLLEGE ST FELIX.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR40ZZZ454414

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

France

France

IBAN

BIC

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

A

Le :

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété